



Incapacité d'honorer mes mensualités, que va t-il se passer ?

Par **sandia**, le **25/03/2009** à **13:13**

Bonjour à tous et merci par avance de votre aide !
Pour la petite histoire : L'année dernière mon ami et moi nous sommes portés acquéreur d'un appartement . Seulement voilà, l'appartement demande de gros travaux pour pouvoir être habitable (surtout avec un bébé d'1 an). Pour diverses raisons les travaux n'avancent pas . Nous voilà donc dans l'obligation de payer un loyer en plus des mensualités du crédit . Aujourd'hui je ne touche plus de revenus et mon ami à lui seul n'a pas les moyens assumer toutes ces dépenses... Nous avons pris RDV à la banque pour les prévenir de la situation et demander un report des mensualités . Tout ce que la banquière nous propose est de monter un dossier pour l'envoyer au "président de la court des risques" afin de nous soulager de quelques centaines d'euros par mois . Enfin... si le président est d'accord et il faut attendre au moins 2 mois pour avoir une réponse dont nous n'avons toujours aucunes nouvelles . (il faut savoir aussi qu'on a contracter un crédit à taux 0 en même temps que celui de la banque)
Mes questions : Au jour d'aujourd'hui nous ne pouvons plus honorer nos mensualités et nous serions même soulagés si la banque pouvait saisir cet appartement qui, en l'état est invendable (par nos soins), et nous permettrait d'enfin sortir de ce cercle infernal .
Nous n'avons pas de comptes actifs dans cette banque, lui est-il possible de faire des saisies sur nos comptes courants qui se trouvent chez la concurrence ? Devons-nous être déclaré comme insolvables avant d'envisager la saisie de l'appartement ?
Je sais pas si j'ai été très claire donc si besoin de plus d'info n'hésiter pas .
Merci de votre attention . Cordialement